

*Procès-verbal de séance*  
**Réunion du conseil communautaire**  
*Mardi 6 juillet 2021 à Bellevaux*

**1- Approbation du PV de séance de la réunion du 22 juin 2021**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance de la réunion du 22 juin 2021.

**2- Nouveau siège de La Vignette**

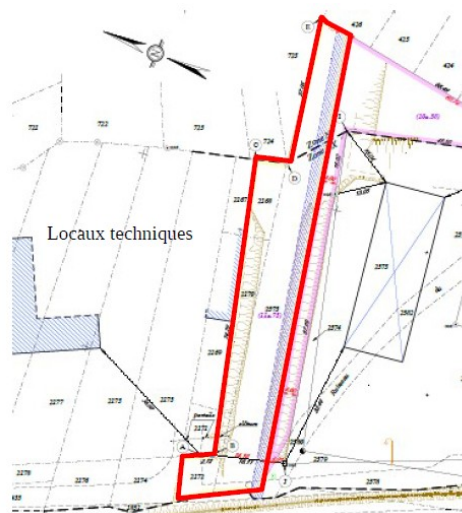
*2.1- Acquisition de terrains*

Zone 1 : le 12 septembre 2000, la CCHC a passé avec la commune du Biot un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans sur un terrain de 5 601 m<sup>2</sup> situé à La Vignette pour construire ses locaux techniques.

Le Bureau du 27 novembre 2020 a donné un avis positif pour une acquisition de ces parcelles par la CCHC pour un montant de 300 000 € soit 53,56 €/m<sup>2</sup>. Ce terrain, de part sa proximité avec la RD 902 et sa proximité avec les services techniques communautaires est en effet parfaitement adapté à la réalisation d'un siège moderne pour la CCHC.



Zone 2 : parallèlement, une négociation pour l'achat de parcelles communales pour réaliser des parkings a été menée. Elle a abouti à la possibilité d'acquérir 1 606 m<sup>2</sup> supplémentaires au prix de 15 €/m<sup>2</sup> soit 24 090 €.



France Domaine a estimé à 47,31 €/m<sup>2</sup> le prix des terrains sur ces deux zones classées en Ux au PLU du Biot. Le coût moyen négocié avec la commune du Biot pour l'ensemble des parcelles s'élevant à 44,97 €/m<sup>2</sup>, il est conforme à l'estimation de France Domaine.

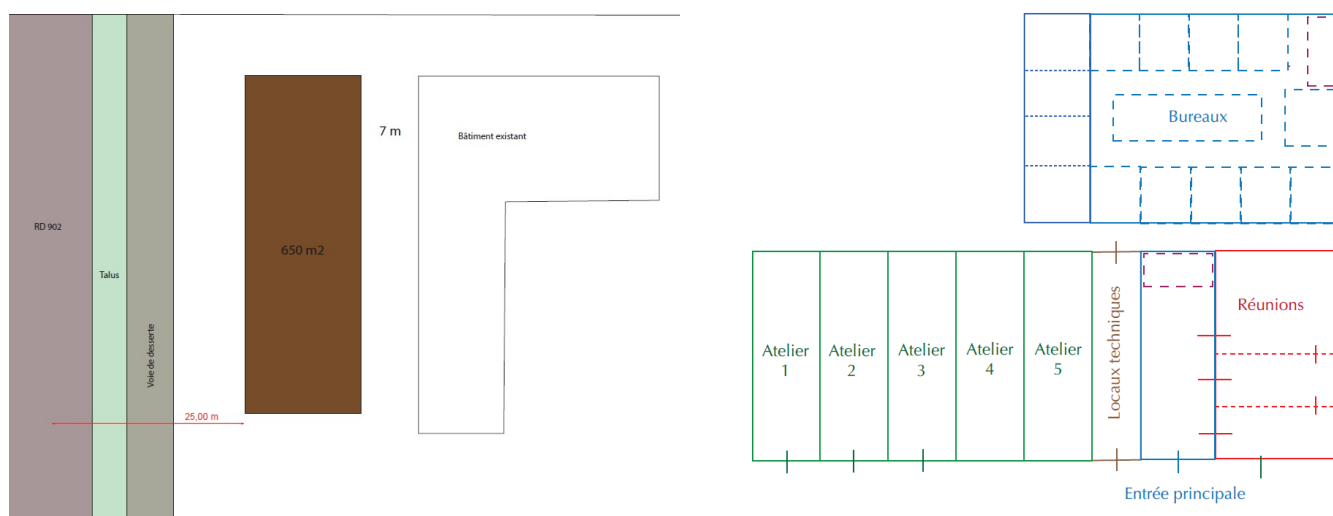
Le conseil est donc appelé à valider ces deux acquisitions.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer les actes de vente pour ces 2 acquisitions.**

### 2.2- Projet de siège communautaire

Une étude de faisabilité est en cours. Le bâtiment de 650 m<sup>2</sup> au sol pourrait comprendre :

- 5 ateliers qui pourraient être loués à des artisans (dont 4 en toute hauteur)
- un rez de chaussée avec une grande salle de réunion pour 40 à 50 personnes modulable en 3 plus petites
- un premier étage avec les bureaux administratifs et des box pour les visioconférences.



A ce stade, le coût est estimé à 1,7 M€ HT pour les travaux.

## 3- Finances

### 3.1- Subventions aux crèches

Un acompte a été versé à chacune des 5 crèches fin janvier 2021 pour un montant total de 264 500 € basé sur 50 % du montant prévisionnel pour l'année 2021.

Le vice-président détaille crèche par crèche le solde de la subvention à verser en fonction des bilans 2020 des structures.

Crèches	Subv. versée en 2020	Réalisé 2020	Subv. prev. 2021	Acompte 1 (50%)	Solde (juillet 2021)	Subvention totale
Outa	113 000 €	-50 475 €	127 000 €	63 500 €	33 500 €	97 000
Les Minots	90 000 €	16 632 €	100 000 €	50 000 €	40 000 €	90 000
Les Ptits Gations	235 000 €	88 261 € corrigé à 53 261 €	208 000 €	104 000 €	68 000 €	172 000
Les Bout'Chou	64 000 €	31 992 €	69 000 €	34 500 €	3 000 €	37 500
Les Ptits Mouzets	25 000 €	-7 563 €	25 000 €	12 500 €	12 500 €	25 000
<b>TOTAL</b>	<b>527 000 €</b>		<b>529 000 €</b>	<b>264 500 €</b>	<b>157 000 €</b>	<b>421 500</b>

## Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ces subvention

### 3.2- Subventions aux écoles de musique

Un acompte a été versé à chacune des 4 écoles de musique fin janvier 2021 pour un montant total de 55 250 € basé sur 50 % du montant prévisionnel pour l'année 2021.

Il est proposé d'attribuer les soldes de subvention dans les conditions suivantes :

- EM de Morzine : 13 750 €
- EM des Gets : 4 500 €
- EM de la Vallée d'Aulps : 20 700 €
- EM de la Vallée du Brevon : 16 300 €

## Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

### 3.3- Sentiers - restauration du Pont de Bioge

La commune de Féternes a été maître d'ouvrage des travaux de restauration en partenariat avec l'association des Amis de Bioge pour un montant global de 92 200 € HT.

La commune sollicite une participation de la CCPEVA et de la CCHC pour le financement du panneau didactique à hauteur de 1 850 € chacun. La CCPEVA a donné son accord.

Le Bureau du 25 juin a validé le principe d'une subvention de 1 850 €.

## Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

### 3.4- Environnement - demande de subvention du CPIE Chablais-Léman

La CCHC était intervenue lors des premières rencontres de l'alimentation en 2019. Pour l'édition 2021, une journée se déroulera à Montriond (salle du Baron) avec notamment une conférence sur l'impact du changement climatique sur l'agriculture. Le CPIE Chablais Léman sollicite une subvention de 1 000 € pour l'organisation de ces journées qui se dérouleront en octobre 2021. Le Bureau du 4 juin a donné un accord de principe

Rencontres de l'alimentation durable dans le Chablais

du 4 au 8 octobre 2021

Budget prévisionnel au 10 juin 2021

CHARGES		RECETTES	
Achats		Produits d'exploitation	
Fournitures	50	Auto-financement (Ruche qui dit oui)	950
Petit matériel et équipement	100		
Services extérieurs		Subventions	
Intervenants	2 250	Communes (mise à disposition salles)	1 600
Graphiste	250	SIAC	400
Autres services extérieurs		CCHC	1 000
Location de salles	1 600	THONON AGGLO	2 500
Impressions supports communication	500	CCPEVA	2 000
Déplacements	150		
Mission/réception	500		
Frais de poste et télécommunications	50	Partenaires privés	
Coordination		Satoriz	1 000
CPIE Chablais-Léman et Pousses d'Avenir (forfait) : programmation, organisation, logistique, communication, valorisation...	8 000	Réseau Cocagne	4 000
<b>Total</b>	<b>13 450</b>	<b>Total</b>	<b>13 450</b>

## Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

### 3.5- Budget principal : DM n°1

La DM n°1 sera présentée en séance.

## Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette DM n°1.

### 3.6- Sentiers – Fonds de concours

Sentier du Renard : réfection complète en grave de Sixt sur une largeur excédent 1m50 (travaux 2020)

- coût du chantier 46 171,95 € HT
- fonds de concours Morzine 23 085,97 €
- autofinancement CCHC 23 085,98 €

Tour du Lac de Montriond : réfection complète en grave de Sixt sur une largeur excédent 1m50 (travaux printemps 2021)

- coût du chantier 109 656,30 € HT
- fonds de concours Montriond 54 828,15 €
- autofinancement CCHC 54 828,15 €

Tour du Mont Chéry : sécurisation par des infrastructures lourdes permettant le passage des VTT (travaux automne 2021)

- coût du chantier 99 931,00 € HT
- fonds de concours Les Gets 30 000,00 €
- autofinancement CCHC 69 931,00 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces fonds de concours.**

### *3.7- Natura 2000 et PAEC - demandes de subvention*

Natura 2000 : il convient de demander à l'État et à l'Union Européenne une subvention à hauteur de 100 % pour l'animation 2022 (0,5 etp) et pour les actions de gestion du massif.

PAEC : il convient de demander à l'État et à l'Union Européenne une subvention à hauteur de 100 % pour l'animation du Plan Agro Environnemental et Climatique du Chablais 2021 et 2022 pour un montant total de 16 457,85 €. L'animation du PAEC permettra de renouveler les mesures agro-environnementales souscrites par les exploitants agricoles de la CCHC entre 2015 et 2017.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces demandes de subvention.**

### *3.8- Programme européen PACTA – dépôt d'une nouvelle candidature*

Le programme européen ALCOTRA PACTA se termine à la fin de l'année. Celui-ci a permis le soutien financier à hauteur de 85% de plusieurs projets :

- la mise en place de la réalité augmentée, la réhabilitation des salles pédagogiques, le renouvellement de l'exposition permanente et temporaire ainsi que les travaux du jardin monastique au Domaine de Découverte de Vallée d'Aulps
- la rénovation des boutiques et la création de jeux de pistes aux musées de Bellevaux,
- l'escalier extérieur du Musée de la Musique Mécanique aux Gets.

Les partenaires (CCPEVA) sous la conduite du chef de file "la Fondation du Grand Paradis" en vallée d'Aoste (Italie) souhaitent poursuivre avec le nouveau programme ALCOTRA "PACTA +" (programme passerelle).

A travers ce programme, il s'agira de soutenir des projets dédiés à la scénographie et à la création d'outils digitaux, notamment pour l'abbaye d'Aulps, le musée de la faune et la Battante (Morzine).

Des projets communs sont également à l'étude avec notamment la création de films promotionnels des sites phares.

Le coût global est de 257 482,05 € TTC. Le taux de financement est de 85% soit un reste à charge pour la CCHC d'environ 35 000 € (montant variable selon le part d'investissement avec récupération de FCTVA).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à poursuivre les démarches administratives et à déposer la candidature de la Communauté de Communes du Haut-Chablais en tant que partenaire français de ce programme européen.**

## **4- Personnel**

### *4.1- RIFSEEP : extension à l'ensemble des cadres d'emploi éligibles et instauration du CIA*

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique qui se réunira le 5 juillet 2021, il est proposé au conseil d'étendre le RIFSEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs, techniciens, EJE et attachés de conservation du patrimoine. Il est également proposé, afin de respecter l'obligation qui a été rappelée par le CDG74, d'instaurer la composante facultative du RIFSEEP, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Stéphane PUGIN-BRON rappelle que cette instauration ne vaut pas délivrance et que chaque année le conseil pourra décider d'alimenter ou pas en crédits ce CIA et décider des critères de répartition.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'étendre le RISEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs, techniciens, EJE et attachés de conservation du patrimoine et d'instaurer le CIA.**

#### *4.2- Adhésion au contrat cadre de fourniture de titres restaurant du CDG74*

Le Bureau du 26 février a validé la mise en place de titres restaurant. Le choix a été fait de partir sur une valeur faciale de 7 € avec une participation de la collectivité de 60 % soit un reste à charge pour l'agent de 2,80 €. Un plafond de 15 chèques par mois a été fixé (étant entendu que seuls les jours travaillés ouvrent droit à un chèque).

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique qui se réunira le 5 juillet 2021, il est proposé au conseil de valider cette solution en adhérant au titres restaurant du CDG74 pour une mise en application à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer au titres restaurant du CDG74 à compter du 1<sup>er</sup> août 2021.**

#### *4.3- Santé : dépassement du contingent mensuel d'heures supplémentaires pour la chargée de mission*

Sous réserve de l'avis favorable du comité Technique qui se réunira le 5 juillet 2021, il est proposé au conseil d'autoriser Martine STOCLIN, chargée de mission Santé, à réaliser plus de 25 heures supplémentaires par mois le temps où le centre de vaccination sera ouvert.

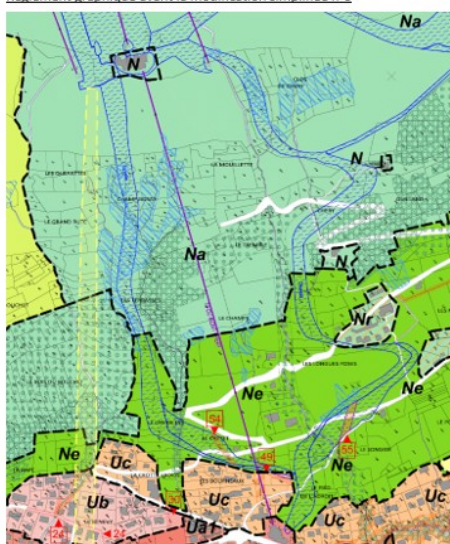
**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser la chargée de mission santé à réaliser plus de 25 heures supplémentaires le temps que le centre de vaccination sera ouvert.**

### **5- Urbanisme - PLU des Gets - approbation de la la modification simplifiée n° 3**

Par arrêté du 2 décembre 2020, le président de la CCHC a prescrit la MS n°3 du PLU des Gets. Par délibération du 8 décembre 2020, le conseil communautaire a fixé les conditions de mise à disposition du public de cette MS n°3.

Cette modification du PLU concerne une adaptation du règlement écrit et graphique permettant l'établissement de servitudes destinées à assurer le passage, l'aménagement et l'équipement des pistes de ski alpin sur le secteur du Mont-Chéry.

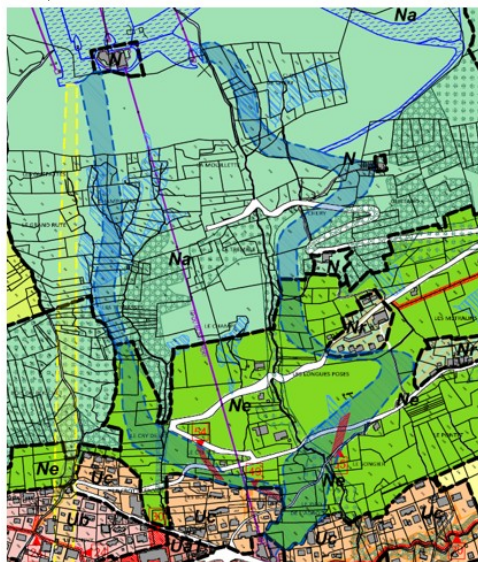
Règlement graphique avant la modification simplifiée n°3



Légende :



 Pistes de ski alpin représentées à titre indicatif

Règlement graphique après la modification simplifiée n°3



Légende :

Au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme:

-  Secteurs réservés aux remontées mécaniques
-  Secteurs réservés au domaine skiable

En date du 7 juin 2021, la DD74 a donné un avis favorable à cette MS n°3.

La concertation du public a été faite par mise à disposition du projet de modification du 17 mai 2021 au 17 juin 2021. Aucune observation n'a été reçue tant au siège de la CCHC qu'à la Mairie des Gets.

## Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve le bilan de la concertation
- approuve la modification simplifiée n°3 du PLU des Gets

## 6- Marchés publics

### 6.1- *PLUi - avenant au lot n°3 environnement*

Suite aux observations des services de l'État, des évolutions du lot n°3 environnement détenu par Agrestis sont à prendre en considération telles que :

- l'intégration des nouveaux enjeux environnementaux avec évaluation des incidences et mesures sur les pièces concernées du dossier
- la reprise formelle de l'évaluation environnementale dans le rapport de présentation

Ces évolutions engendrent une incidence financière :

Montant initial :	23 980 € HT
Plus value :	3 735 € HT
Nouveau montant :	27 715 € HT

La CAO du 25 juillet a validé cet avenant.

## Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cet avenant.

### 6.2- *Crèche des Gets - lancement d'un concours*

Une étude de programmation vient d'être réalisée. Après concertation avec la commune des Gets, cette étude a permis de préciser les conditions de réalisation du bâtiment, sa desserte ainsi que son coût prévisionnel.



- Emplacement : compte-tenu des contraintes d'une démolition/reconstruction in situ (crèche provisoire à installer ailleurs, place limitée, architecture du bâtiment à conserver), le choix s'est porté sur une reconstruction à proximité immédiate sur un terrain communal qui sera à la CCHC sous forme de bail emphytéotique d'une durée à définir (55, 77 ou 99 ans). A l'ouverture de la nouvelle crèche, la bâtiment actuel sera restitué à la commune.

- Desserte : cet emplacement nécessite de réactiver le projet communal de contournement du site pour desservir la nouvelle crèche. Cette desserte sera réalisée par la commune mais pourra bénéficier d'un fonds de concours communautaire à définir ultérieurement.

Ce contournement empiète légèrement sur la zone humide. En prévision des futures compensations demandées par l'État, une étude faune-flore sera réalisée cet été

- Coût prévisionnel : le coût du programme hors desserte est estimé à 3 000 000 € HT dont 2 340 000 € HT pour les travaux.

Compte-tenu de tout ces éléments et du fait que le montant de la maîtrise d'œuvre dépasse le seuil des 214 000 € HT, il est proposé de lancer un concours architectural portant sur la maîtrise d'œuvre complète ainsi que sur les phases ESQ et APS de la desserte afin d'assurer une cohérence d'implantation des deux infrastructures. Le jury sera constitué de la CAO de la CCHC (5 membres plus le Président) complétée par 3 maîtres d'œuvre extérieurs. Monsieur le Maire des Gets participera au jury en tant que membre de la commission technique mais sans droit de vote (car non membre du conseil communautaire).

Le conseil est appelé à :

- ✓ valider le lancement du concours
- ✓ valider une rémunération de 13 000 € (correspondant à 80 % de la phase ESQ) pour les 3 maîtres d'œuvre retenus en seconde phase

Le calendrier du concours fait apparaître une première réunion du jury (choix des 3 maîtres d'œuvre appelés à travailler sur le projet) le vendredi 10 septembre et une délibération du conseil communautaire pour choisir le maître d'œuvre lauréat début février 2022.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- autorise le lancement d'un concours restreint sur "esquisse",
- fixe à 3 maximum le nombre de candidats admis à concourir, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux critères de sélection des candidatures fixés
- fixe à 13 000 € HT l'indemnité qui sera allouée, sur proposition du jury, à chaque concurrent ayant remis des prestations, et ceci dans les conditions prévues par la réglementation et le règlement du concours.

#### *6.3 Aménagement et extension de la ZAE du Vernay-Bron - avenant au lot n° 1*

Les services du conseil départemental ont fait part de plusieurs observations sur le projet depuis la consultation :

- modification du type de granulat sur toute la longueur
- réadaptation du parking du CERD
- transformation d'une bordure chasse-roue en muret

Ces évolutions engendrent une incidence financière sur le lot n°1 SDHD/Eurovia :

Montant initial :	716 148,98 € HT
Plus value :	81 617,19 € HT
Nouveau montant :	797 766,17 € HT

A noter que ce surcoût fait l'objet d'une demande de subvention de 55 000 € auprès du conseil départemental.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide cet avenant.**

#### *6.4 Aménagement d'une MSP à Lullin : avenants aux lots n° 6 et 10*

Des avenants doivent être passés pour les lots n° 6 et 10 du marché :

- Lot n° 6 – Doublage – Cloisons – Faux-plafonds – Peinture
  - Titulaire : ELMB
  - Montant du marché initial : 29 903,00 € HT
  - Montant de l'avenant : - 1 445,32 € HT
- Lot n° 10 – Enduits extérieurs
  - Titulaire : ELMB
  - Montant du marché initial : 14 180,72 € HT
  - Montant de l'avenant : 2 306,88 € HT

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide ces avenants.**

## **7- ZAE du Vernay-Bron – prolongation des délais de construction pour le promoteur**

Le 27 décembre 2019, un acte authentique de vente a été passé entre la CCHC et la SCI Terd'Aulps pour la vente d'un terrain situé sur la ZAE du Vernay-Bron. Il a été prévu à l'acte de vente que l'acquéreur s'obligeait à réaliser une première tranche de constructions sur le terrain dans un délai de 36 mois soit avant le 26 décembre 2022 et le surplus dans les 6 ans de l'achèvement de la première tranche.

Par ailleurs, la CCHC s'engageait à réaliser les travaux de viabilisation pour novembre 2020.

Compte-tenu de la crise sanitaire et économique ainsi que du retard pris pour la viabilisation, la SCI Terd'Aulps a sollicité le Président pour obtenir un délai supplémentaire.

Le Président a proposé un délai supplémentaire de 12 mois et donc de repousser au 26 décembre 2023 la réalisation de la première tranche. Ce délai a été accepté par le promoteur.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cet avenant.**

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura le mardi 14 septembre 2021 à 18h à Montriond.

Au Biot, le 6 juillet 2021

Le Président  
Fabien TROMBERT